
États financiers de
La Fondation des Générations À
Venir

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires de
La Fondation des Générations À Venir

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers La Fondation des Générations À Venir (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Les autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur y afférent, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'examiner si les autres informations sont significativement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou semblent autrement être matériellement inexactes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 8 juillet 2024

La Fondation des Générations À Venir
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2024

		2024						2023						
Notes		Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 9) \$	Total \$	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 9) \$	Total \$	
Revenus														
	Revenus de placement	3	77 861	21 788 318	14 525 545	193 707	—	36 585 431	49 182	3 399 075	2 266 049	28 281	—	5 742 587
	Dons	8	2 526 930	—	—	—	—	2 526 930	449 729	—	—	—	—	449 729
			2 604 791	21 788 318	14 525 545	193 707	—	39 112 361	498 911	3 399 075	2 266 049	28 281	—	6 192 316
Distributions aux bénéficiaires														
	Versements à des organismes	6	390 799	7 570 619	—	668 147	3 607	8 633 172	—	6 232 858	—	220 283	23 079	6 476 220
	Versements à des particuliers	6	1 395 000	3 695 132	—	412 710	10 931	5 513 773	—	3 614 942	—	868 250	—	4 483 192
	Versements à le programme PLV	6	—	339 825	—	—	—	339 825	—	684 999	—	—	—	684 999
			1 785 799	11 605 576	—	1 080 857	14,538	14 486 770	—	10 532 799	—	1 088 533	23,079	11 644 411
Charges														
	Salaires et avantages sociaux		968 601	—	—	—	—	968 601	900 244	—	—	—	—	900 244
	Honoraires professionnels		1 066 531	—	—	—	—	1 066 531	455 771	—	—	—	—	455 771
	Déplacements		246 184	—	—	—	—	246 184	197 029	—	—	—	—	197 029
	Loyer	5	98 388	—	—	—	—	98 388	75 653	—	—	—	—	75 653
	Frais de bureau		108 789	—	—	—	—	108 789	75 422	—	—	—	—	75 422
	Publicité, promotions et publications		111 156	—	—	—	—	111 156	46 923	—	—	—	—	46 923
	Assurance		19 293	—	—	—	—	19 293	17 391	—	—	—	—	17 391
	Frais administratifs et de gestion	5	—	—	—	—	—	—	653	—	—	—	—	653
			2 618 942	—	—	—	—	2 618 942	1 769 086	—	—	—	—	1 769 086
			4 404 741	11 605 576	—	1 080 857	14 538	17 105 712	1 769 086	10 532 799	—	1 088 533	23,079	13 413 497
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges			(1 799 950)	10 182 742	14 525 545	(887 150)	(14 538)	22 006 649	(1 270 175)	(7 133 724)	2 266 049	(1 060 252)	(23 079)	(7 221 181)
Soldes des fonds, au début de l'exercice			224 865	97 671 812	141 708 189	1 601 325	30 863	241 237 054	—	106 160 540	139 442 140	2 801 613	53 942	248 458 235
	Virements interfonds	7	1 764 232	(1 613 923)	—	(150 309)	—	—	1 495 040	(1 355 004)	—	(140 036)	—	—
	Soldes des fonds, à la fin de l'exercice	8	189 147	106 240 631	156 233 734	563 866	16,325	263 243 703	224 865	97 671 812	141 708 189	1 601 325	30 863	241 237 054

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation des Générations À Venir
 État de la situation financière
 au 31 mars 2024

	2024						2023					
	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 9) \$	Total \$	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 9) \$	Total \$
Actif												
À court terme												
Encaisse	224 775	(338 339)	1 699 843	30 580	16 325	1 633 184	394 242	(699 634)	1 647 766	71 706	30 863	1 444 943
Débiteurs et comptes à recevoir	—	27 785	—	—	—	27 785	—	102 813	—	—	—	102 813
Taxes de vente à recouvrer	181 499	—	—	—	—	181 499	92 905	—	—	—	—	92 905
Charges payées d'avance	48 554	50 000	—	—	—	98 554	59 475	—	—	—	—	59 475
Placements à court terme	—	15 000 000	—	577 486	—	15 577 486	—	13 500 000	—	1 000 000	—	14 500 000
Interfonds à recevoir (à payer)	—	7 302 094	(7 302 094)	—	—	—	—	1 275 771	(1 275 771)	—	—	—
	454 828	22 041 540	(5 602 251)	608 066	16 325	17 518 508	546 622	14 178 950	371 995	1 071 706	30 863	16 200 136
Immobilisations	77 359	—	—	—	—	77 359	67 722	—	—	—	—	67 722
Placements	—	87 046 535	161 976 205	—	—	249 022 740	—	85 496 474	141 593 612	778 850	—	227 868 936
	532 187	109 088 075	156 373 954	608 066	16 325	266 618 607	614 344	99 675 424	141 965 607	1 850 556	30 863	244 136 794
Passif												
À court terme												
Créditeurs et charges à payer	335 311	2 847 444	140 220	44 200	—	3 367 175	389 479	2 003 612	257 418	249 231	—	2 899 740
Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	7 729	—	—	—	—	7 729	—	—	—	—	—	—
	343 040	2 847 444	140 220	44 200	—	3 374 904	389 479	2 003 612	257 418	249 231	—	2 899 740
Soldes de fonds	189 147	106 240 631	156 233 734	563 866	16 325	263 243 703	224 865	97 671 812	141 708 189	1 601 325	30 863	—
	532 187	109 088 075	156 373 954	608 066	16 325	266 618 607	614 344	99 675 424	141 965 607	1 850 556	30 863	2 899 740

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires



Keith Martell, Président du conseil des fiduciaires

Odessa Epp, Fiduciaire

La Fondation des Générations À Venir

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	22 006 649	(7 221 181)
Amortissement des immobilisations	20 557	17 351
Gain sur disposition de placements	(2 587 276)	(1 373 554)
Variation des gains latents sur les placements	(24 171 480)	12 500 979
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	75 028	(34 146)
Charges payées d'avance	(39 079)	(18 641)
Taxes de vente à recouvrer	(88 594)	(50 352)
Créditeurs et charges à payer	467 435	1 235 956
	(4 316 760)	5 056 412
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(12 097 337)	(25 585 234)
Cession de placements	16 624 803	21 325 531
Acquisition d'immobilisations	(30 194)	(47 656)
Augmentation (diminution) du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	7 729	(31 870)
	4 505 001	(4 339 229)
Augmentation nettes de l'encaisse	188 241	717 183
Encaisse, au début de l'exercice	1 444 943	727 760
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 633 184	1 444 943

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fondation des Générations À Venir (anciennement « Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le changement de nom a été adopté le 20 novembre 2023 pour s'aligner sur le l'évolution des objets et des objectifs stratégiques de l'organisation.

Les objectifs de la Fondation des Générations À Venir (la « Fondation ») fiduciaire sont les suivants :

- (a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- (b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- (c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations;
- (d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations;
- (e) Fournir des programmes éducatifs et des services et initiatives connexes qui fournissent une assistance aux peuples des Premières Nations, y compris la fourniture d'une aide financière pour fréquenter des établissements d'enseignement à tous les niveaux;
- (f) Offrir des programmes, des services et des initiatives de guérison et de réconciliation aux peuples des Premières Nations, selon les besoins, en raison des répercussions intergénérationnelles du système des SRI.

Dans la réalisation de ces objectifs, la Fondation administre le Fonds d'éducation, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds général, le Fonds de langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le fonds général administre tous les autres fonds et autres activités et dons de toutes les activités caritatives générales de la Fondation. Les dons sans restriction à la Fondation sont administrés par le Fonds général pour les décaissements aux programmes et opérations qui soutiennent les objectifs de la Fondation.

En 2009, la Fondation a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré à la Fondation. Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités de la Fondation.

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, la Fondation doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui avait répartis originalement les fonds du Gouvernement du Canada de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

1. Nature des activités (suite)

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

Les termes et conditions fixent également une limite aux dépenses administratives liées aux fonds reçus du FSD. Le tribunal a approuvé un plafond annuel de 15 % pour les frais d'administration de ces dépenses. Les frais d'administration des fonds du CRRPI sont gérés dans le cadre du Fonds général.

En raison de la CRRPI, la Fondation a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- (1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances ;
- (2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation ;
- (3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, la Fondation tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement de la Fondation, y compris les activités caritatives et de collecte de fonds. Les dons non affectés sont comptabilisés dans le Fonds général pour la collecte de fonds, les distributions aux bénéficiaires et les frais administratifs. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement gagnés dans le Fonds des Métis restent dans le Fonds des Métis et sont exemptés des restrictions du Fonds d'éducation et du Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les intérêts gagnés sur les placements, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées et les gains et pertes réalisés sur les ventes de placements sont inclus dans le revenu de placement de l'état des résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

La Fondation des Générations À Venir

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2024 :

	2024							
	Fonds						Total	
	Fonds d'éducation		d'héritage à l'éducation		Fonds de Métis			
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Encaisse	8 228	8 228	13 060	13 060	46	46	21 334	21 334
Fonds qualité GMO III	46 360 354	35 131 883	73 586 763	55 764 060	262 356	198 813	120 209 473	91 094 756
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 183 114	15 690 067	27 274 375	24 904 497	97 240	88 791	44 554 729	40 683 355
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	18 462 466	21 086 122	29 305 063	33 469 534	104 480	119 327	47 872 009	54 674 983
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	20 032 373	17 417 875	31 796 944	27 647 007	113 364	98 569	51 942 681	45 163 451
	102 046 535	89 334 175	161 976 205	141 798 158	577 486	505 546	264 600 226	231 637 879
Placements à court terme	15 000 000	15 000 000	—	—	577 486	505 546	15 577 486	15 505 546
Placements à long terme	87 046 535	74 334 175	161 976 205	141 798 158	—	—	249 022 740	216 132 333

La Fondation a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2024.

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2024 :

	2023							
	Fonds						Total	
	Fonds d'éducation		d'héritage à l'éducation		Fonds de Métis			
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Encaisse	61 935	61 925	88 585	88 571	1 113	1 113	151 633	151 609
Fonds qualité GMO III	42 671 777	40 778 939	61 032 992	58 325 686	766 761	732 749	104 471 530	99 837 374
Fonds d'immobilier Crestpoint	17 965 367	15 251 936	25 695 674	21 814 683	322 816	274 059	43 983 857	37 340 678
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	18 972 964	21 581 024	27 136 831	30 867 111	340 922	387 785	46 450 717	52 835 920
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	19 324 431	17 731 988	27 639 530	25 361 876	347 238	318 624	47 311 199	43 412 488
	98 996 474	95 405 812	141 593 612	136 457 927	1 778 850	1 714 330	242 368 936	233 578 069
Placements à court terme	13 500 000	13 500 000	—	—	1 000 000	1 000 000	14 500 000	14 500 000
Placements à long terme	85 496 474	81 905 812	141 593 612	136 457 927	778 850	714 330	227 868 936	219 078 069

La Fondation a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2023.

La Fondation des Générations À Venir

Notes complémentaires

31 mars 2024

3. Placements (suite)

Revenus de placement

Le plan d'administration approuvé par le tribunal stipule qu'au moins 10 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation doivent être réinvestis dans le fonds, et jusqu'à 90 % de tous les revenus de placement annuels générés par le Fonds d'héritage à l'éducation peuvent être mis à disposition pour décaissement aux bénéficiaires. Le plan d'administration prévoit également l'épuisement du Fonds d'éducation d'ici 2035.

Le Conseil d'administration de la Fondation a approuvé la répartition suivante du revenu total de placement gagné dans le Fonds d'héritage à l'éducation et du Fonds d'éducation comme suit :

- le Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement;
- le Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement généré par le Fonds des Métis reste dans le Fonds des Métis et n'est pas sujets aux restrictions du Fonds d'éducation et au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	21 827 639	3 541 820
Allocation au Fonds d'éducation	(7 302 094)	(1 275 771)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	14 525 545	2 266 049
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	14 486 224	2 123 304
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	7 302 094	1 275 771
Revenus de placement - Fonds d'éducation	21 788 318	3 399 075
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	193 707	28 281
Revenus de placement généré par le Fonds général	77 861	49 182
	36 585 431	5 742 587

Le Fonds en fiducie présente les revenus de placement nets de 817 812 \$ de dépenses de placement (807 321 \$ en 2023).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire de la Fondation sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2024, les investissements sont détenus par quatre gestionnaires de placements : GMO LLC. détient 120 210 862 \$ (45 %), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 47 872 126 \$ (18 %), Goodman & Company Ltd. détient 51 942 680 \$ (20 %) et Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 44 554 729 \$ (17 %). La Fondation s'est engagée à investir un montant de 40 000 000 \$, dont un montant de 39 446 303 \$ a été versé et un montant de 553 697 \$ reste à être engagé.

3. Placements (suite)*Risque de placement*

Les placements dans des instruments financiers exposent la Fondation à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant au national qu'à l'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements de la Fondation se composent de parts détenues dans des fonds communs. La Fondation a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement de la Fondation ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel la Fondation est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par la Fondation, qui représentaient 120 210 862 \$ (104 473 028 \$ en 2023) du total du portefeuille au 31 mars 2024. Ce montant comprend 1 389 \$ d'encaisse et 120 209 473 \$ investis dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains.

La Fondation n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	37 949	4 861	33 088	37 290
Améliorations locatives	4 049	506	3 543	3 989
Équipement informatique	99 523	58 795	40 728	26 443
	141 521	64 162	77 359	67 722

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2023 s'élèvent respectivement à 111 328 \$ et 43 606 \$.

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs de la Fondation, la FIC est ainsi réputée pour contrôler la Fondation. Au 31 mars 2024, le solde dû à la FIC s'établissait à 7 729 \$ (valeur nulle en 2023).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, la Fondation a payé un montant de valeur nulle à la FIC (653 \$ en 2023) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fondation ainsi que 15 162 \$ (48 110 \$ en 2023) pour la location d'espaces de bureau. La Fondation a continué de partager des locaux à bureaux avec le FIC à Akwesasne à un coût annuel de 15 162 \$.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2022-2023, la Fondation a approuvé des distributions à 1 309 particuliers ainsi qu'à 87 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. De plus, la Fondation a approuvé les distributions à 3 organisations à travers le Canada dans le cadre de son nouveau programme Poursuivre leur voyage (le « PLV »). La Fondation a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. La Fondation a distribué 5 513 773 \$ aux particuliers approuvés, 8 633 172 \$ aux organismes approuvés et 339 825 \$ au programme CTJ approuvé.

En 2022-2023, la Fondation a approuvé des distributions à 1 205 particuliers ainsi qu'à 69 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. La Fondation a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. La Fondation a distribué 4 483 192 \$ aux particuliers approuvés, 6 476 220 \$ aux organismes approuvés et 684 999 \$ au programme CTJ approuvé.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 se sont élevés à 1 764 232 \$ (1 495 040 \$ en 2023), soit 13,91 % (12,86 % en 2023) du montant versé aux bénéficiaires.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les dépenses administratives totales ont été de 2 618 942 \$, incluant les dépenses affectées aux fonds du CRRPI et les dépenses liées aux autres activités caritatives et de collecte de fonds de l'exercice 2023-2024.

8. Campagne Au-delà de la réconciliation

En 2023-2024, la Fondation a reçu un total de dons en espèces de 2 526 930 \$ (449 729 \$ en 2023) dans le cadre de sa campagne Au-delà de la réconciliation.

Le montant net du solde du Fonds général au 31 mars 2024 est de 189 147 \$ (224 865 \$ en 2023), soit les dons en espèces moins les dépenses applicables, pour les activités de dons.

La Fondation des Générations À Venir

Notes complémentaires

31 mars 2024

9. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Le Fonds de guérison de la jeunesse a été distribué à un groupe de bénéficiaires pour un total de 3 607 \$ en 2024 (23 079 \$ en 2023). Le Fonds Héros de notre temps a été distribué à 6 bénéficiaires individuels pour un total de 10 931 \$ en 2024 (valeur nulle en 2023). Le solde total du fonds est de 16 325 \$ (30 863 \$ en 2023).

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

	2024	2023
	Soldes de fonds	Soldes de fonds
	\$	\$
Fonds de guérison de la jeunesse	—	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	—	10 931
	16 325	30 863

10. Engagements

La Fondation s'est engagée à effectuer des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location-exploitation pour des locaux à bureaux échéant en 2033, pour lesquels les paiements annuels minimaux pour les cinq prochaines années et par la suite sont les suivants :

	\$
2025	38 317
2026	39 710
2027	40 407
2028	41 800
2029	42 497
2030 à 2033	160 930
	<u>363 661</u>